

colissimo
avec signature

INTERNATIONAL



662140 SAINT RENOT 1 BP

26/09/22 10H33

CHIRSTIE BOASE

SANOUTS DELIGACIS

(FRANCE)

+33

CHRESTIANOS L'ALQUEMIN
CARLENESTERE SERANO
25 BAJO NERECHA
46120 ALBORAYA VALENCIA
ESPAÑA

GA001-V18-PTC 6A-20179918T01-01/21-29/21

En euros (€)	En DTS
Valeur déclarée	
Prix (€)	18,35
(DAF) 18,35	

Indemnisation ad valorem (€)	AR
------------------------------	----

Bureau de dépôt	662140 SAINT RENOT 1 BP
-----------------	-------------------------

Date	26/09/22
------	----------

INSTRUCTIONS DE L'EXPÉDITEUR EN CAS DE RETOUR

Retour payant (pour les envois vers l'Union Européenne, le retour est gratuit)

Ne pas retourner

PRIORITAIRE

Poids : (en kg) 1,312



N° colis : CC 0296 8553 1FR

Pour suivre votre colis et être informé par email des étapes de livraison : www.laposte.fr



LA POSTE

Attention : le colis peut être ouvert d'office

Pour les envois commerciaux seulement

Quantité	Poids net (kg)	Valeur (€)	N° tarifaire du SH	Pays d'origine des marchandises

Poids brut total (kg)		Valeur totale (€)	N° de certificat/licence/facture

Observations : J'atteste avoir pris connaissance des conditions spécifiques de vente et certifie que les renseignements donnés dans la présente déclaration en douane sont exacts et conformes à la réalité.

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

SAINT BENOIT BP
 6 PLACE DU 8 MAI 1945
 86282 ST BENOIT CEDEX
 Téléphone : 36 31

Référence du client :
 GORSE CHRISTINE

50 ROUTE DE LIGUGE

86280 ST BENOIT
 FRANCE

Facture N° LP86214022000644 (1)

Le 26/09/2022

	Quantité	Prix unitaire	TVA appliquée	Montant HT
COLISSIMO INTERNATIONAL	1		NS (2)	18,35

Total général net en Euros 18,35

Dont	Total net TVA	Taux de TVA	Montant TVA
	18,35	NS (2)	

Total TVA	0,00
Total TTC en Euros	18,35
Date d'échéance le	26/09/22

(1) La Poste : TVA sur les débits
 (2) Produits non soumis à TVA

Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé.
 Pour les clients professionnels : Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, tout incident de paiement est passible d'une indemnité forfaitaire de 40 euros et de pénalités de retard.
 Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident de paiement.